



Déclaration de vie en communauté

Par nini, le **16/03/2009** à **20:00**

Bonsoir,

Je vous précise ma situation :

Je suis veuve avec deux enfants mineurs à charge, je suis propriétaire d'une maison qui va être mise en location. Je vais enménager avec mon ami dans sa maison (il en est propriétaire).

Ma question est la suivante : comment doit-on se déclarer pour perdre le moins de droits possible ? En concubinage, logée à titre gratuit ou tout autre possibilité.

Merci d'avance de votre réponse.